

“ RAPPORT ANNUEL
EXERCICE 2023 ”

40 ans

D'expertise dans
l'assurance crédit

Siège Social :

14 rue Borjine - Cité Montplaisir
1073 Tunis
Tel. : (216) 71 908 600
Fax : (216) 71 909 439
E-mail : boc@cotunace.com.tn

Agence Sousse :

Rue Mohamed Maarouf Immeuble
Gloulou - 1^{ère} étage - 4000 Sousse
Tel. : (216) 73 220 609 / (216) 73 220 610
Fax : (216) 73 220 611
E-mail : sousse@cotunace.com.tn

Agence Sfax :

Avenue 14 janvier immeuble El Ain Palace
7^{ème} étage bureau N° 702 - 3027 Sfax
Tel. : (216) 74 417 777 / (216) 74 417 778
Fax : (216) 74 417 770
E-mail : sfax@cotunace.com.tn

Suivez-nous  

LES CHIFFRES CLÉS

En MDT

	2019	2020	2021	2022	2023
Performances techniques					
Primes émises	15,782	12,165	13,966	13,806	12,823
Montants sinistres payés (Bruts)	3,613	6,887	9,233	6,153	6,446
Les provisions techniques brutes	28,325	29,838	30,528	32,018	32,101
Résultat technique	4,316	3,831	2,143	2,828	2,524
Performances financières					
Capital social	26,500	26,500	26,500	26,500	26,500
Capitaux propres avant affectation du résultat	44,184	49,995	53,518	57,556	60,431
Total des placements	146,885	160,887	167,292	183,658	191,525
Produits de placements (COTUNACE)	8,402	10,234	6,108	7,057	7,362
Résultat net de l'exercice	5,001	5,969	4,208	4,765	3,867

12,8 MDT

Primes émises

2,5 MDT

Résultat technique

3,9 MDT

Résultat comptable net

54%

La part de l'Afrique dans le total des exportations assurées

60,4 MDT

Capitaux propres avec une évolution de 5%

191,5 MDT

Total des placements



SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
LES COMITES EMANANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
COMITE DIRECTEUR	6
MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL	7
ACTIVITE DE COMMUNICATION DE L'ANNEE 2023	9
CONJONCTURE ECONOMIQUE DE L'ANNEE 2023	11
ACTIVITE DE LA COTUNACE EXERCICE 2023	14
ACTIVITE TECHNIQUE	14
Les contrats d'assurance	14
Les Capitaux assurés	14
Les Primes émises	15
Les Engagements	16
Les charges de sinistres	17
LES PLACEMENTS	18
RESULTAT TECHNIQUE ET RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023	18
RAPPORTS 2023 DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	19
RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES ETATS FINANCIERS 2023	29
ETATS FINANCIERS EXERCICE 2023	31

CONSEIL D'ADMINISTRATION

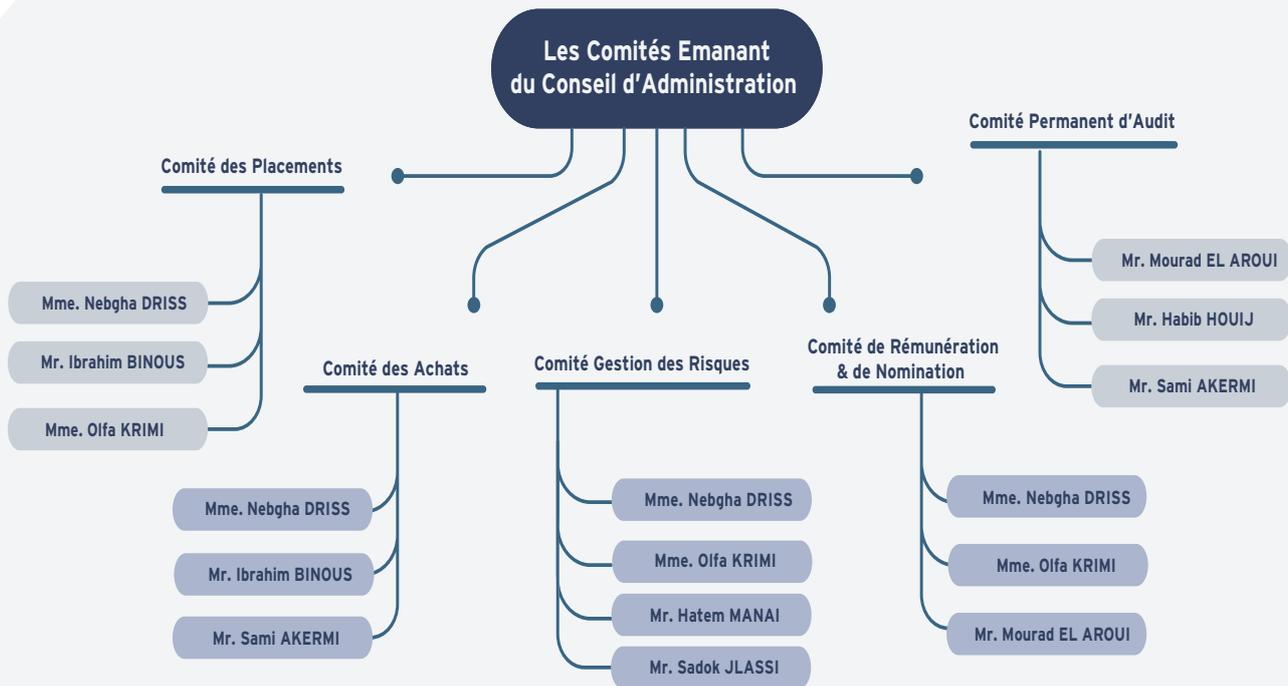
Président du Conseil

Mme. Nebgha DRISS

: **Président Directeur Général**

Administrateurs

Mr. Habib HOUIJ	: Etat tunisien (Ministère des Finances)
Mr. Mourad BEN HASSINE	: Etat tunisien (Centre de Promotion des Exportations « CEPEX »)
Mr. Ibrahim BINOUS	: Etat tunisien (Banque Centrale de Tunisie)
Mr. Abdullah Ahmed ALSABEEH	: Compagnie Inter Arabe pour la Garantie des Investissements et des Exportations (Dhaman)
Mr. Fathi CHATTI	: Compagnie Inter Arabe pour la Garantie des Investissements et des Exportations (Dhaman)
Mr. Sadok Jlassi	: Société Tunisienne de Banque (STB)
Mr. Sami AKERMI	: Banque Nationale Agricole (BNA)
Mr. Mourad EL AROUI	: Société Tunisienne de Réassurance (Tunis Ré)
Mme. Olfa KRIMI	: Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR)
Mr. Hatem MANAI	: Assurance COMAR
Mr. Antoine LEMONNIER	: ATRADIUS Participations Holding



COMITÉ DIRECTEUR

Mme. Wafa BEN AYED

Directeur Arbitrage et Risque Spéciaux

Mme. Leila BEN MAIZ

Directeur du Développement et de la Communication
Directeur Système d'Information et Organisation

Mr. Nizar BEZZAI

Directeur Technico-commercial

Mr. Fathi AYARI

Directeur des Ressources Humaines et Financières

Mr. Mohamed BEN GHORBAL

Directeur de la Conformité

Mme. Amel ALOUI

Directeur Juridique

Commissaire aux comptes : Union Audit Tunisie «UAT»

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Mesdames et Messieurs,
chers Actionnaires ;

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur «COTUNACE» qui analyse l'évolution de son activité technique et financière et présente les états financiers de l'exercice comptable 2023.



L'année 2023 a été marquée par le renforcement de l'orientation stratégique de la COTUNACE visant le soutien des entreprises tunisiennes et l'offre d'une meilleure couverture à ses assurés qui répond à leurs besoins évolutifs en assurance pour les aider à saisir toutes les opportunités commerciales sur le marché local et à l'Export, surtout dans ce contexte économique difficile aussi bien au niveau national qu'international.

Dans ce cadre, la COTUNACE a intensifié la commercialisation du contrat «Mabi3ati» (**Assurance des exportations et ventes locales**), pour faciliter à ses assurés, les procédures de couverture de leurs transactions commerciales.

De même, la COTUNACE a joué un rôle important en 2023 pour soutenir les entreprises tunisiennes opérant sur le marché local et à l'export en les indemnisant contre les pertes liées aux impayés qu'elles ont subi à cause des crises économiques successives, afin de les aider à continuer leur activité et surmonter les répercussions négatives de ces crises. Ainsi, le total des indemnités servies par la COTUNACE en 2023 au profit de ses assurés au titre des risques commerciaux (Export et marché local) se sont élevées à **5,4 MDT** contre 3,2 MDT en 2022.

La COTUNACE a également développé en 2023, son activité commerciale basée sur le contact direct et sur le terrain et a renforcé sa coopération avec les banques tunisiennes opérant dans le domaine du financement des exportations pour les inciter à adopter sa garantie pour financer les exportations nationales.



Au cours de l'année 2023, la COTUNACE a adopté une nouvelle politique de communication qui s'appuie principalement sur les nouvelles technologies de communication, avec notamment la mise en ligne de son nouveau site web en juillet 2023, afin de rapprocher ses services des entreprises tunisiennes.

De même, la COTUNACE s'est engagée dans les démarches de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), et a démontré sa volonté d'adopter cette démarche en appliquant les règles de bonne gouvernance. De même, elle s'est engagée à renforcer davantage sa responsabilité sociétale dans de nombreuses activités.

Honorables actionnaires,

Compte tenu de la persistance des crises économiques au cours de l'année 2023, la COTUNACE a poursuivi sa politique prudente de souscription et de couverture pour limiter les répercussions négatives de ces crises sur son activité, ce qui lui a permis de maîtriser les risques assurés et de réduire les risques d'impayés, notamment dans les secteurs les plus sinistrés.

Grâce à l'efficacité des mesures prises, la COTUNACE a pu limiter l'impact négatif des crises économiques sur ses indicateurs les plus importants. Ainsi, les capitaux assurés ont atteint **2191,1 MDT** en 2023 contre 2585,9 MDT en 2022. Les primes émises se sont élevées à environ **12,8 MDT** contre 13,8 MDT en 2022.

Le résultat technique de la **COTUNACE** a atteint **2,5 MDT** contre 2,8 MDT en 2022. Le résultat comptable net s'est élevé à **3,9 MDT** contre 4,8 MDT en 2022. Cette baisse est en relation avec l'augmentation des charges de sinistres en 2023 en comparaison avec l'année précédente, et ce principalement en ce qui concerne les ventes locales assurées.

L'activité technique de la **COTUNACE** au cours de l'année 2023 a été caractérisée notamment par :

- La signature de **63 nouveaux contrats** contre 50 contrats en 2022.
- Renforcement des fonds propres de **5%** pour atteindre environ **60,4 MDT** contre 57,6 MDT en 2022.
- Un total des placements d'environ **191,5 MDT** contre 183,7 MDT en 2022.
- Des produits de placements de la **COTUNACE** d'environ **7,4 MDT**.
- La rentabilité du capital qui a atteint **14,6%** en 2023.

Enfin, je saisis cette occasion pour adresser mes vifs remerciements à nos chers actionnaires pour leur soutien continu, aux membres du Conseil d'Administration pour leur précieux concours, ainsi qu'au personnel pour son dévouement.

Le Président du Conseil d'Administration

Nebgha DRISS

ACTIVITÉ DE COMMUNICATION ANNÉE 2023

1. Activité de Communication

Lancement des campagnes de communication pour promouvoir le rôle de la COTUNACE et ses produits d'assurance dans les différents médias spécialisés.

2. Renforcement de la collaboration avec les banques et les organismes d'appui

- Renforcement de la collaboration avec les banques opérant dans le financement des exportations pour les inciter à utiliser la garantie de la **COTUNACE** pour financer les exportations tunisiennes.

- Consolidation de la collaboration avec les organismes d'appui afin de rapprocher les services et produits de la **COTUNACE** aux entreprises tunisiennes et ce à travers la participation aux événements économiques suivants :

- ▼ **Mai - juin 2023** : Session de formation «**Comment exporter avec la ZLECAF**», qui vise à présenter les opportunités d'exportation que la ZLECAF offre aux exportateurs tunisiens et à renforcer leur capacité compétitive pour conquérir les marchés africains.

- ▼ **Septembre 2023** : Séminaire organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis sur «**L'Assurance crédit-export : pour exporter en toute sérénité**».

- ▼ **Octobre 2023** : Signature d'une convention de partenariat privilégié entre la COTUNACE et le Cepex en marge «**Des matinales de l'Export**». Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une stratégie commune visant à soutenir les entreprises tunisiennes exportatrices pour développer davantage les exportations nationales sur les marchés internationaux traditionnels et ceux porteurs, surtout de l'Afrique.



3. Responsabilité sociétale de la COTUNACE (RSE)

Dans le cadre de sa responsabilité sociale, la COTUNACE a participé au :

- **Juin 2023** : Financement de l'amélioration et l'aménagement de l'infrastructure de 14 écoles primaires réparties sur 9 gouvernorats (Manouba, Beja, Kairouan, Tatouine, Kebeli, Kef, Kasserine, Siliana et Jendouba) et ce dans le cadre d'un commun accord entre le Ministère de l'Éducation et la FTUSA, ayant pour but l'amélioration de l'infrastructure de ces écoles.
- **Septembre 2023** : Financement de l'aménagement du siège du numéro vert 1899 dédié aux femmes victimes de la violence émanant de l'Observatoire National pour la Lutte Contre la Violence à l'Égard des Femmes, sous tutelle du Ministre de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Séniors.
- **Novembre 2023** : Dans le cadre du programme Impact Rating de la Confédération des Entreprises Citoyennes Tunisiennes (Conect), issu du projet Cluster4Green, la COTUNACE s'est engagée dans les démarches de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) avec l'assistance des experts de la Conect.

Dans ce cadre, Mme Nebgha DRISS a participé aux réunions organisées par Conect pour présenter les services de la COTUNACE et son engagement pour renforcer sa responsabilité sociétale dans de nombreux domaines d'activités.

CONJONCTURE ECONOMIQUE DE L'ANNÉE 2023¹

■ Environnement économique International

Selon le rapport de la Banque Mondiale (BM) de janvier 2024, le taux de croissance mondiale en 2023 est estimé à **2,6%** contre 3% en 2022. Ceci s'explique, principalement par l'affaiblissement des marchés du travail, la diminution de la demande des services, les taux d'intérêt réels élevés et l'assainissement des finances publiques.

De même, la Banque Mondiale prévoit un ralentissement de la croissance économique mondiale en 2024, et ce, pour la troisième année consécutive, pour revenir à **2,4%**. Encore, il faut signaler que la croissance mondiale pourrait connaître un ralentissement plus fort que prévu, en relation avec les risques qui pèsent sur les perspectives, essentiellement la montée des tensions au Moyen-Orient et ses répercussions négatives sur les chaînes d'approvisionnement et les marchés des produits de base, outre la régression de la croissance en Chine.

Par ailleurs, la Banque Mondiale prévoit le ralentissement de l'activité économique dans les **pays avancés** en 2024 avec une croissance de 1,2% contre 1,5% en 2023, avec notamment une décélération de la croissance aux États-Unis, pour s'établir à 1,6% en 2024 contre 2,5% enregistrée en 2023. En revanche, le PIB réel de la Zone Euro connaîtrait une légère accélération (0,7% en 2024 contre 0,4% en 2023).

En ce qui concerne **les économies émergentes et en développement**, l'activité économique devrait garder, en 2024, un rythme proche de celui de l'année précédente, soit 3,9% contre 4,0% en 2023.

Quant aux prix internationaux des principaux produits de base, l'indice global des prix de la Banque Mondiale a accusé une baisse de 24,2% en 2023 après une forte hausse de 41,3% en 2022, sous l'effet de l'affaiblissement de la demande mondiale. La contraction a été plus sensible pour les indices des prix des engrais chimiques (-34,9%), de l'énergie (-29,9%), des métaux (-9,6%) et des produits alimentaires (-9,2%).

¹ Périodique de Conjoncture BCT N° 142-janvier 2024



Pour ce qui est des marchés des changes internationaux, ils ont été marqués, au cours de l'année 2023, notamment, par une dépréciation du dollar face à l'euro (-3,2%), clôturant l'année à 1,104 dollar pour un euro contre 1,070 dollar un an plus tôt.

■ Environnement économique national

Pour l'ensemble de l'année 2023, l'économie nationale a enregistré un net ralentissement, soit 0,4%² contre 2,6% en 2022. Ce ralentissement est imputable à la poursuite des retombées persistantes de la crise sanitaire sur l'activité économique, aux pressions inflationnistes qui ont affecté les moteurs de la croissance à savoir la consommation et l'investissement, ainsi que la baisse de la production des industries extractives et du secteur agricole sévèrement affecté par la sécheresse.

Quant aux échanges commerciaux, ils ont enregistré en 2023 une hausse des exportations par rapport aux importations, soit respectivement +7,9% et -4,4% contre respectivement +23,4% et +31,7% en 2022. Ainsi, le taux de couverture a enregistré une hausse de 8,9 points de pourcentage (78,4% contre 69,5% en 2022).

S'agissant de la répartition sectorielle des exportations au cours de 2023, les exportations du secteur des industries mécaniques et électriques se sont légèrement accélérées (+15,9% contre +14,1% en 2022). En revanche, les exportations des secteurs des textiles, habillements et cuirs ont enregistré un ralentissement sensible (+6,9% contre +21,9% en 2022) suite à la baisse de la demande extérieure de la Zone Euro.

Pour leur part, les exportations du secteur des industries agroalimentaires ont connu une décélération (+17,8% contre +34,2% en 2022) en relation avec le fléchissement de la production d'huile d'olive et ce, malgré la hausse des prix sur le marché international.

De même, les exportations des mines, phosphates et dérivés ont enregistré une forte contraction (-25,8% en 2023 contre +56,1% en 2022) suite à la baisse de la production de phosphate et de son prix sur les marchés internationaux par rapport à 2022 (-34,9%).

² La croissance économique au 4^{ème} trimestre 2023 - INS - Février 2024.

Sur l'ensemble de l'année 2023, l'inflation moyenne s'est établie à 9,3% contre 8,3% une année auparavant suite, notamment, à l'accroissement des prix des produits alimentaires (+14,4% contre +10,9% fin décembre 2022) et les frais des services (+6,7% contre +5,6%), alors que les prix des produits manufacturés ont connu un ralentissement (+8,3% contre +9,1%).

En termes de moyenne annuelle, le dinar a perdu 2,9% de sa valeur contre l'euro et 0,1% vis-à-vis du dollar américain, alors qu'il s'est apprécié de 6,2% par rapport au yen japonais.

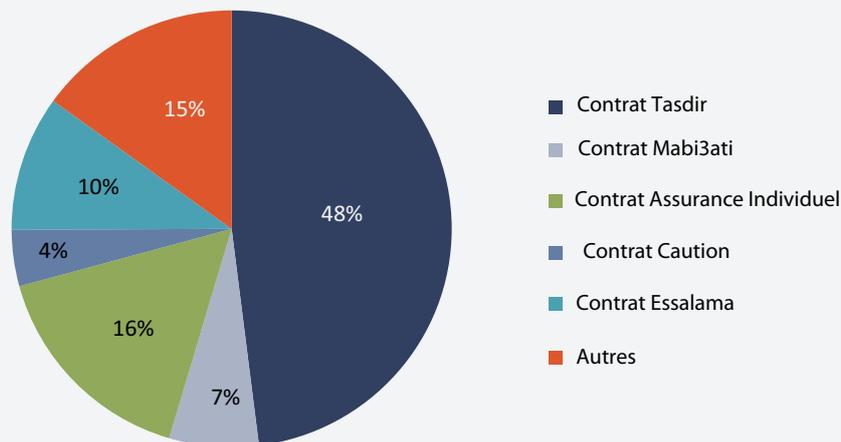
ACTIVITE DE LA COTUNACE EXERCICE 2023

■ Activité Technique

I - Les contrats d'Assurance

Les nouvelles souscriptions ont totalisé **63 nouveaux contrats** contre 50 contrats en 2022 et ce malgré la conjoncture économique difficile à l'échelle nationale et internationale et son impact sur l'activité des entreprises tunisiennes. Ces nouvelles souscriptions sont réparties principalement comme suit : 31 contrats « MABI3ATI», 15 contrats «TASDIR», 11 contrats «Individuel» et 6 contrats «Caution».

Répartition du portefeuille 2023



II - Les Capitaux Assurés

Le total des capitaux assurés (exportations et ventes locales) a atteint **2191,1 MDT** en 2023 contre 2585,9 MDT en 2022.

Les exportations assurées ont atteint **1112,5 MDT** en 2023 contre 1437,3 MDT en 2022.

Les ventes locales assurées ont atteint quant à elles **1078,5 MDT** en 2023 contre environ 1148,6 MDT en 2022.

En termes de répartition géographique des exportations assurées, l'Afrique demeure la première destination des exportations tunisiennes assurées par la COTUNACE, avec une part de **54%** et ce depuis 2015, suivie par l'Europe de l'Ouest, 1^{ère} destination des exportations nationales, avec une part d'environ **41%**.

III- Les Primes Emises

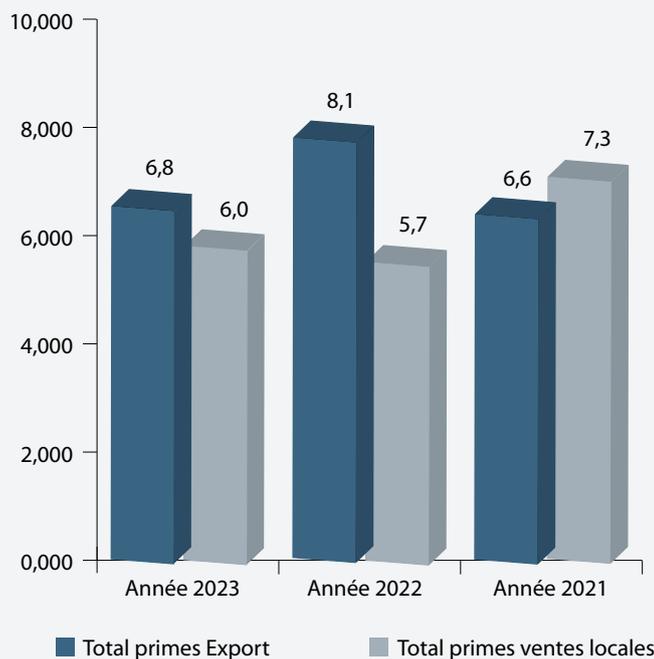
En 2023, le total des primes émises a atteint **12,8 MDT** contre 13,8 MDT en 2022.

Ci-dessous la répartition des primes émises :

MDT

Primes émises par risques	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Variation	
				2022	2023
Total primes des exportations	6,631	8,077	6,785	21,8%	-16,0%
Total primes des ventes locales	7,335	5,729	6,038	-21,9%	5,4%
Total général des primes	13,966	13,806	12,823	-1,1%	-7,1%

Répartition des primes d'assurance 2021-2023 (MDT)

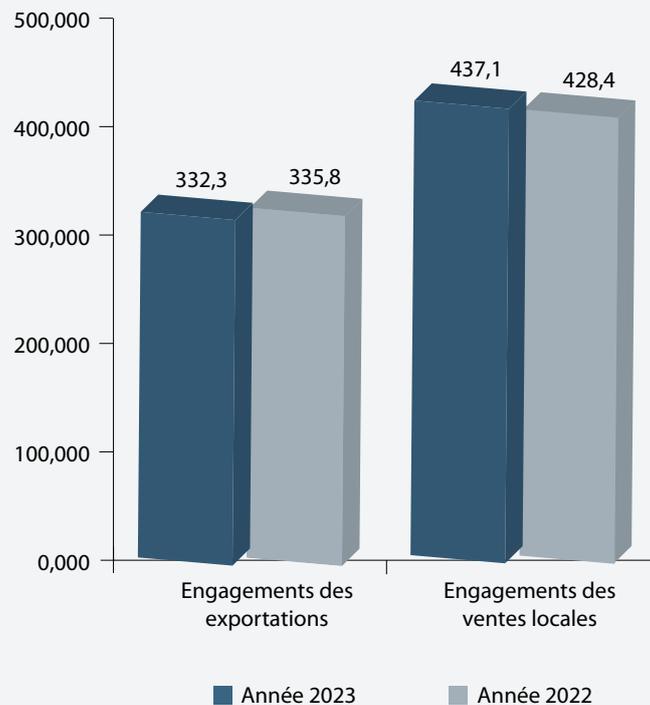


IV - Les Engagements

1 - Engagements de la COTUNACE

Au 31/12/2023, les engagements de la **COTUNACE** ont atteint **769,4 MDT** contre 764,2 MDT en 2022, dont 437,1 MDT au titre des engagements des ventes locales et 332,3 MDT au titre des engagements des exportations.

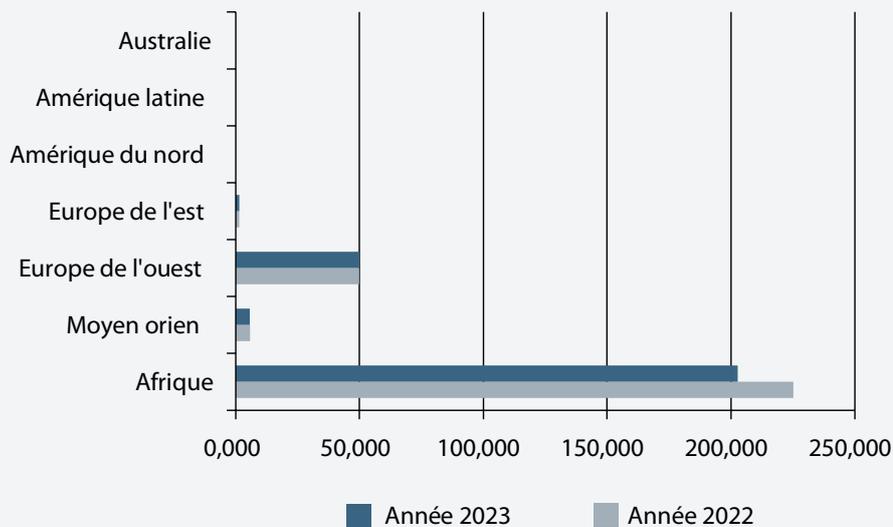
Evolution des engagements de la COTUNACE 2022-2023 (MDT)



2 - Engagements du Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE)

Les engagements du Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (**FGRE**) ont atteint en 2023 environ **262,9 MDT** contre 284,1 MDT en 2022, dont 204,6 MDT des engagements sur l'Afrique.

Ci-dessous la répartition géographique des engagements du FGRE :



V - Les Charges de Sinistres

En 2023, les charges de sinistres de la **COTUNACE** au titre des risques commerciaux ont totalisé **5,4 MDT**, dont 4,9 MDT au titre des indemnisations des ventes locales assurées.

Les charges de sinistres du **FGRE** au titre des risques non commerciaux ont atteint **0,2 MDT** contre 0,3 MDT en 2022.

Les provisions pour sinistres en suspens au titre des risques commerciaux (pour le compte de la **COTUNACE**) se sont élevées à **22,7 MDT** contre 21,8 MDT en 2022.

D'autre part, les provisions pour sinistres en suspens pour le compte du **FGRE** se sont stabilisées au même niveau enregistré en 2022, soit environ **7,8 MDT**.

■ Les Placements

Au 31/12/2023, le total des placements a atteint **191,5 MDT** contre 183,7 MDT en 2022 enregistrant ainsi une augmentation d'environ **4,3%**.

Ces placements sont repartis comme suit :

- les placements de la **COTUNACE** ont atteint environ **92,3 MDT** contre 89,1 MDT en 2022.
- les placements du Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (**FGRE**) ont atteint environ **65,2 MDT** contre 61,6 MDT fin décembre 2022.
- les placements du Fonds de Garantie des Exportations Avant Expédition «**Dhamen Finance**» ont atteint **34 MDT** contre environ 33 MDT fin décembre 2022.

■ Résultat technique et Résultat comptable de l'exercice 2023

En 2023, la **COTUNACE** a enregistré un résultat technique de **2,5 MDT** contre 2,8 MDT en 2022. Le résultat comptable a atteint **3,9 MDT** contre 4,8 MDT en 2022.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2023

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE

I - Rapport sur l'audit financier

1 - Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire réunie le 31 Mai 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE, arrêtés au 31 décembre 2023. Ces états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat technique non vie, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principes et méthodes comptables les plus pertinents.

Ces états financiers, qui annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan de 254.285.433 dinars un bénéfice net de 3.866.822 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

2 - Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.



Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3 - Rapport annuel de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nous n'avons pas d'observations à signaler à cet égard.

4 - Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5 - Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II - Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1 - Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 et l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2 - Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 03/06/2024

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable

Abdellatif ABBES
Expert comptable - Gérant



Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2023

Messieurs,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la **Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE**, et en application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

1 - Conventions et opérations conclues en 2023

La direction générale nous a informés de l'existence des conventions suivantes rentrant dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales :

1.1 - Les réassureurs TUNIS RE, CIAGI (The Arab Investment and Export Credit Guarantee Corporation «Dhaman») et ATRADIUS RE DAC ont conclu des traités de réassurance qui représentent des conventions réglementées conformément à l'article 200 du CSC.

■ Traités de réassurance EXPORT

La COTUNACE a conclu en 2023 trois traités de réassurance Quote-part, Excédent de sinistre et CAMEX avec TUNIS-RE, CIAGI et ATRADIUS RE DAC dont les parts se présentent comme suit :

	Types de traité	Parts	Dates signature
ATRADIUS RE DAC	Quote part	25%	10/01/2023
	Excédent de sinistre	48%	10/01/2023
	CAMEX	32%	10/01/2023
TUNIS RE	Quote part	4%	13/02/2023
	Excédent de sinistre	8%	13/02/2023
	CAMEX	11%	13/02/2023
CIAGI (Dhaman)	Quote part	19%	01/02/2023
	Excédent de sinistre	36%	01/02/2023
	CAMEX	13%	01/02/2023

Les soldes des comptes de réassurance paraissant dans les états financiers (note 8) sont les suivants :

Réassureur	ATRADIUS-RE DAC	TUNIS-RE	CIAGI (Dhaman)
Solde 2023	55 087 DT	-360 766 DT	55 909 DT

■ Traités de réassurance LOCAL

La COTUNACE a conclu en 2023 deux traités de réassurance Quote-part et Excédent de sinistre avec TUNIS-RE, CIAGI et ATRADIUS RE DAC dont les parts se présentent comme suit :

	Types de traité	Parts	Dates signature
ATRADIUS RE DAC	Quote part	41,50%	10/01/2023
	Excédent de sinistre	68%	10/01/2023
TUNIS RE	Quote part	6,5%	13/02/2023
	Excédent de sinistre	11%	13/02/2023
CIAGI (Dhaman)	Quote part	13%	01/02/2023
	Excédent de sinistre	21%	01/02/2023

Les soldes des comptes de réassurance paraissant dans les états financiers (note 8) sont les suivants :

Réassureur	ATRADIUS-RE DAC	TUNIS-RE	CIAGI (Dhaman)
Solde 2023	-738 125 DT	544 656 DT	-232 434 DT

Ces traités ont été validés par les conseils d'administration du 28/12/2022 et 14/03/2023.

Le détail des principales composantes des comptes techniques de ces réassureurs en 2023 sont résumés ci-dessous :

	Primes Cédées	Commissions reçues	Part réassureurs dans les indemnisations
ATRADIUS RE DAC	3 614 982 DT	1 158 034 DT	2 020 044 DT
TUNIS RE	570 170 DT	182 807 DT	317 043 DT
CIAGI (Dhaman)	1 657 923 DT	551 944 DT	625 309 DT

1.2 - Au cours de 2023, la COTUNACE a souscrit à un placement à court terme auprès de la BNA pour un montant de 19.958.000 DT dont détail suit :

Date	Désignation	Montant Souscrit
26/06/2023	Placement à CT pour une période de 178 jours avec un taux d'intérêt : TMM+2.68%	19.958.000 DT
26/09/2023	Rachat partiel du placement souscrit le 26/06/2023.	(1.506.000) DT
21/12/2023	Encaissement du reliquat du placement souscrit	(18 452 000) DT

Ce placement à court terme a généré, en 2023, des intérêts de 1.001.328 DT.

Elle a souscrit au mois de décembre 2023 à d'autres placements auprès de la BNA. L'encours des placements au 31 décembre 2023 se présente comme suit :



Principal souscrit	Nbre de jours	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Intérêts courus non échus
15 000 000 DT	725	21/12/2023	15/12/2025	11,35%	51 308 DT
2 839 000 DT	361	21/12/2023	16/12/2024	11,35%	9 711 DT
7 000 DT	360	22/12/2023	16/12/2024	11,35%	23 DT
40 950 000 DT	356	26/12/2023	16/12/2024	11,35%	76 403 DT
58 796 000 DT					137 445 DT

2 - Conventions et opérations conclues antérieurement à 2023

2.1 - La COTUNACE est chargée de la gestion de deux fonds de garantie :

- Le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (**FGRE**), institué par l'article 107 du code des assurances et dont les modalités et les conditions de fonctionnement sont fixées par le Décret n° 98-1690 du 31 août 1998. Il a pour objet de réassurer les risques non commerciaux, et à titre exceptionnel, les risques commerciaux relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale ;
- Le Fond de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (**FGFEAE**), créé en vertu de la loi n° 99-95 du 6 décembre 1999, et dont les modalités et les conditions de fonctionnement sont fixées par le décret n° 2000-23 du 3 janvier 2000, tel qu'abrogé et remplacé par le Décret gouvernemental n° 2019-889 du 17 octobre 2019. Il a comme vocation principale de garantir, à travers l'émission de certificat, aux banques le remboursement de crédits accordés aux PME afin de financer leurs opérations d'exportation.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de ces deux fonds sont régies par les décrets susvisés, ainsi que par les conventions de gestion signées antérieurement entre la COTUNACE et le Ministère des Finances ainsi que les manuels opérationnels prévus à cet effet.

Au titre de l'année 2023, les commissions sur primes cédées au FGRE inscrites dans les produits de la COTUNACE s'élèvent à 237 611 DT. Celles sur primes cédées au FGFEAE sont nulles.

Les montants relatifs à ces fonds figurent dans les passifs de la COTUNACE sous la rubrique «ressources spéciales» et présentent les soldes suivants au 31/12/2023 :

Soldes en fin d'année FGRE : 65 421 910 DT
 Soldes en fin d'année FGFEAE : 34 052 419 DT

Les actifs qui leur sont liés figurent à l'actif de la COTUNACE comme suit :

FGRE :

- Placements : 65 155 536 DT
- autres actifs : 266 374 DT

FGFEAE :

- Placements : 34 035 031 DT
- autres actifs : 17 388 DT

2.2 - Un contrat de location a été signé en 2013, suivi de ses avenants en 2015, entre la COTUNACE et le Comité Général des Assurances «CGA». En effet, parmi les représentants de l'Etat Tunisien dans le conseil d'administration de la COTUNACE figure le ministère des finances qui est représenté par un responsable du CGA.

La location concerne les parties suivantes de l'immeuble sis au 7 rue Elles à Montplaisir :

- Les 1^{er}, 4^{ème} et 5^{ème} étage à partir du 01 juillet 2015 pour un montant de loyer annuel de 43.500 dinars hors TVA (soit 10.875 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.
- Un appartement au RDC à partir du 01 mai 2015 pour un montant de loyer annuel de 7.380 D hors TVA (soit 1.845 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.

3 - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1 - La rémunération du Président Directeur Général, Madame Nebgha DRISS a été fixée par décision du conseil d'administration du 11 juillet 2022 et se détaille comme suit :

- Salaire brut annuel (avant toutes retenues) : 140 097 DT (salaire net mensuel de 5.500 DT)
- Une prime de fin d'année :
 - ✓ Prime 2022 attribuée en 2023 pour un montant brut de 16 416 DT (prime nette de 19 800 DT servie au prorata de 6 mois)
 - ✓ Prime annuelle de 2023 à attribuer en 2024 pour un montant brut de 35 415 DT
- Avantages en nature :
 - ✓ Une voiture de fonction
 - ✓ 500 litres d'essence mensuel

2 - Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 15 juin 2023 sur la base de 5 000 DT net par membre en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les jetons de présence servis en 2023 totalisent un montant brut de 73 750DT.

3 - Les membres du comité permanent d'audit perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 15 juin 2023 sur la base de 5 000 DT net par membre, sans cumul des jetons en cas de participation d'un administrateur à plus d'un comité et en tenant compte de la présence dans les réunions. Les jetons de présence servis en 2023 totalisent un montant brut de 12 500 DT.

4 - Les membres du comité de placement perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 15 juin 2023 sur la base de 5 000 DT net par membre, sans cumul des jetons en cas de participation d'un administrateur à plus d'un comité et en tenant compte de la présence dans les réunions. Les jetons de présence servis en 2023 totalisent un montant brut de 12 500 DT.

5 - Les membres du comité de gestion des risques perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 15 juin 2023 sur la base de 5 000 DT net par membre, sans cumul des jetons en cas de participation d'un administrateur à plus d'un comité et en tenant compte de la présence dans les réunions. Les jetons de présence servis en 2023 totalisent un montant brut de 6 250 DT.

Nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus à l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Tunis le 03 juin 2024

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable

Abdellatif ABBES
Expert comptable - Gérant

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25/06/2024

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023, approuve les états financiers tels qu'ils sont présentés à l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations stipulées aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions y afférentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

	En Dinars
Bénéfice de l'exercice 2023	3.866.821,650
Report à nouveau	325,438
Total	3.867.147,088
Réserve légale	193.357,354
Réserve facultative	2.638.000,000
Dividende à distribuer (3% de la valeur nominale)	795.000,000
Réserve pour fonds social	240.000,000
Report à nouveau	789,733

Elle décide de fixer le montant du dividende unitaire à 3,000 DT, soit un total de 795. 000,000 DT.
La date limite pour la distribution des dividendes sera le 05 Août 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à servir aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités permanents à 5 000 DT net par membre au titre de l'exercice 2023 sans cumul des jetons en cas de participation d'un administrateur à plus d'un comité et en tenant compte de la présence dans les réunions tenues au cours de l'année.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme le cabinet «International Compagny For Consulting And Auditing I.C.C.A» commissaire aux comptes pour la période 2024-2025-2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au mandataire légal de la société ou à son représentant à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

BILAN - ACTIFS	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIFS				
Actifs incorporels	825 971	-705 987	119 985	18 213
Logiciels	825 971	-705 987	119 985	18 213
Actifs corporels d'exploitation	2 642 674	-1 891 373	751 300	275 772
Placements	191 525 229	-3 483 538	188 041 690	180 138 909
Terrains et constructions	16 368 521	-2 252 746	14 115 774	14 127 899
Autres placements financiers	175 156 708	-1 230 792	173 925 916	166 011 010
Part des réassureurs dans les provisions techniques	18 344 097		18 344 097	17 767 612
Créances	67 122 926	-23 379 809	43 743 117	45 491 333
Créances nées d'opérations d'assurance directe	60 875 607	-23 379 809	37 495 797	34 972 011
Créances nées d'opérations de réassurance	5 905 357	-	5 905 357	9 590 039
Autres créances	341 962	-	341 962	929 283
Autres éléments d'actifs	3 285 244	-	3 285 244	3 479 777
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	1 853 337	-	1 853 337	2 228 873
Comptes de régularisation Actif	1 431 906		1 431 906	1 250 905
TOTAL DES ACTIFS	283 746 141	-29 460 708	254 285 433	247 171 618

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	26 500 000	26 500 000
Réserves	30 064 049	26 282 093
Autres capitaux propres		
Résultats reportés	325	9 424
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	56 564 375	52 791 517
Résultat de l'exercice	3 866 822	4 764 603
Total des capitaux propres avant affectation	60 431 196	57 556 120
PASSIFS		
Provisions pour autres risques et charges	142 215	41 404
Provisions techniques brutes	32 100 562	32 017 792
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	16 428 337	15 895 226
Autres dettes	45 001 070	46 014 168
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 563 664	4 102 196
Dettes nées d'opérations de réassurance	37 527 439	38 420 014
Autres dettes	3 909 967	3 491 957
Ressources spéciales	99 474 329	94 922 146
Autres passifs	707 724	724 762
Comptes de régularisation Passif	707 724	724 762
Total des passifs	193 854 237	189 615 498
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	254 285 433	247 171 618

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

(Montants exprimé en dinars)

	Opérations brutes 2023	Cessions 2023	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
PRODUITS TECHNIQUES				
Primes acquises	12 786 041	-7 729 342	5 056 699	5 129 699
Primes émises et acceptées	12 823 217	-7 763 483	5 059 734	5 026 670
Variation de la provision pour primes non acquises	-37 176	34 141	-3 035	103 029
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	2 514 732	-	2 514 732	2 580 891
Autres produits techniques	1 106 417	-	1 106 417	997 274
CHARGES TECHNIQUES				
Charges de sinistres	-6 586 322	3 780 723	-2 805 599	-1 279 955
Montants payés	-5 642 099	3 093 508	-2 548 591	-1 824 070
Montants sinistres payés	-6 445 974	3 542 130	-2 903 844	-2 905 323
Montants sinistres récupérés	803 875	-448 622	355 253	1 081 253
Variation de la provision pour sinistres	-944 223	687 215	-257 008	544 115
Variation des autres provisions techniques			0	69 347
Participation bénéficiaire et ristourne	234 356	-144 872	89 484	-126 417
Frais d'exploitation	-3 616 499	2 202 647	-1 413 852	-753 166
Frais d'acquisition	-2 023 486	-	-2 023 486	-2 002 095
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	8 920	-	8 920	46 573
Frais d'administration	-1 601 933	-	-1 601 933	-1 391 057
Commissions reçues des réassureurs	0	2 202 647	2 202 647	2 593 413
Autres charges techniques	-2 688 503	-	-2 688 503	-3 187 549
Variation de la provision pour équilibrage	664 274	-	664 274	-601 995
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	4 414 495	-1 890 843	2 523 652	2 828 130

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimé en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
PRODUITS NON TECHNIQUES		
Résultat technique de l'assurance non vie	2 523 652	2 828 130
Produits des placements (assurance non vie)	7 362 007	7 057 213
Revenus des placements	7 226 904	7 037 838
Reprises de corrections de valeur sur placements	135 103	19 375
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance non vie	-2 514 732	-2 580 891
Autres produits non techniques	95 679	398 654
CHARGES NON TECHNIQUES		
Charges de placements (assurance non vie)	-416 069	-220 901
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-328 430	-193 995
Corrections de valeurs sur placements	-87 639	-26 906
Autres charges non techniques	-175 134	-74 792
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS	6 875 404	7 407 413
Impôts sur les sociétés	-3 008 583	-2 642 809
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 866 822	4 764 603

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	300 959	-70 231
Flux de trésoreries provenant des activités d'investissements	89 313	888 030
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-805 166	-828 946
Ecart de change	26 008	30 369
Variation de trésorerie	-388 886	19 224
Trésorerie au début de l'exercice	2 210 836	2 191 613
Trésorerie à la clôture de l'exercice (*)	1 821 950	2 210 836

(*) Soldes dans les banques et la trésorerie